



## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GIERES

**18 octobre 2010**

L'an deux mille dix, le 20 septembre à dix-neuf heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 14 septembre 2010, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel ISSINDOU, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

**Présents :**

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLÉ, C. EGEA, M-F. PELLEGRIN, C. PICCA, C. POLENTINI, G. PROSCHE-LEMAIRE, C. TISON et MM. T. BARON, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, J. DESMOULINS, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, M. ISSINDOU, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, C. SERGENT.

**Pouvoirs :**

Mme Isabelle BEREZIAT (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 08/10/10)  
Mme Simone BRANON-MAILLET (Pouvoir à C. POLENTINI en date du 18/10/10 à partir de 19h45)  
Mme Martine MOREL (Pouvoir à G. PROSCHE-LEMAIRE en date du 15/10/10)  
Mme Christine PICCA (Pouvoir à C. TISON en date du 18/10/10 à partir de 19h45)  
M. Benoît LEBRUN (Pouvoir à H. EL GARES en date du 18/10/10)  
M. Pierre VERRI (Pouvoir à M. ISSINDOU en date du 05/10/10)

**Absents excusés :**

Mmes Hélène MIOLLAN, Marion TENINGE, M. Georges MORIN.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 20 septembre 2010**

Le procès verbal du conseil municipal du 20 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

### **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\* **Présentation du bilan énergie de l'année 2009 et du bilan du Plan Air Climat par l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC)**

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, entendent l'exposé de M. Christophe BORIE, de l'agence locale pour l'énergie et le climat et prennent acte de la présentation.

**RELATIONS  
INTERNATIONALES**

**Rapporteur : Claude SERGENT**

**DEL96-10 Attribution de subvention au collectif Eybens, Gières, Poisat, Venon pour la semaine de la solidarité internationale**

Depuis 2003, les 3 communes, Eybens, Gières et Poisat se sont associées pour organiser la semaine de la solidarité internationale en collaboration avec les associations de solidarité internationale. Depuis 2008, la commune de Venon est adhérente au collectif, ce qui a permis de renforcer les actions. Cette année, le thème retenu est « la santé, un droit !? ».

Un conseiller municipal ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder le montant demandé soit 750 €.

19h40 : départ de Simone BRANON-MAILLET et de Christine PICCA

**FINANCES**

**Rapporteur : Christelle POLENTINI**

**DEL97-10 Signature des avenants relatifs aux travaux d'aménagement de la rue des sports et de la rue des Viaires**

Afin de réaliser les travaux d'infrastructures pour la restructuration des rues des Sports et des Viaires et du carrefour et passage à niveau rue de l'Isère, une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics a été lancée.

Cette consultation a été décomposée en deux lots distincts : lot 01 - aménagement et réseaux humides et lot 02 - réseaux secs

Les marchés ont été attribués comme suit :

- pour le lot 01 au groupement EIFFAGE / CARRON pour un montant de 400 482,85 € HT correspondant à la variante relative à la réalisation de la couche de revêtement de voirie (soit 336 471,53 € pour la tranche ferme et 64 011,32 € HT pour la tranche conditionnelle)
- pour le lot 02, à l'entreprise EEE Alpes Dauphiné CITEOS pour un montant de 67 948,50 € HT (soit 57 828,50 € HT pour l'offre de base et 10 120 € HT pour l'option « candélabres à leds »).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les avenants correspondants aux lots 01 et 02

**DEL98-10 Ecole de musique – Demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2011**

Le Conseil Général de l'Isère attribue annuellement, au vu d'un dossier de demande de subvention établi par les services municipaux une subvention de fonctionnement pour l'école de musique.

Dans le cadre de cette procédure, le Conseil municipal est invité à demander au Conseil Général l'envoi du dossier permettant à la commune de solliciter cette subvention de fonctionnement sur l'année 2011.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce principe et autorise M. le Maire à effectuer toutes les mesures nécessaires concernant cette demande de subvention.

### **DEL99-10 Bibliothèque municipale F. Mitterrand – Demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2011**

Dans le même cadre que la délibération précédente, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce principe et autorise M. le Maire à effectuer toutes les mesures nécessaires concernant cette demande de subvention.

### **DEL100-10 Subventions aux associations**

La municipalité, soucieuse d'encourager la vie associative qui participe à l'animation et la qualité de vie de la commune, alloue chaque année des subventions aux associations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer 109 947 € à des associations giéroises et un montant total de 2 820 € des associations non giéroises.

Les conseillers municipaux, présidents d'association, ne prennent part ni au débat ni au vote relatif à l'attribution de la subvention pour l'association concernée.

**PERSONNEL**

***Rapporteur : Michel ISSINDOU***

### **DEL101-10 Contrats de non titulaires à l'école municipale de musique**

Compte tenu de la fluctuation des effectifs des élèves de l'école municipale de musique de Gières, il convient d'engager des non titulaires dans les disciplines suivantes pour l'année scolaire 2010/2011.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer ces contrats de non titulaires.

### **DEL102-10 Modification partielle du tableau des effectifs**

Dans le cadre du dispositif d'aide au retour à l'emploi, deux contrats ont été signés sur la commune en 2008. Il s'agit de deux contrats d'accompagnement à l'emploi affectés au service des sports. Ces contrats, signés pour une durée de deux ans, arrivent à échéance.

Par ailleurs, suite à la réussite à l'examen professionnel d'un agent, il convient de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe et de créer un poste d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 1 abstention, décide de pérenniser ces emplois et de créer deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**SECTEUR SCOLAIRE**

**Rapporteur : Michèle BREUILLÉ**

**DEL103-10 Convention avec la commune de La Tronche pour la mise à disposition de la piscine municipale**

Comme chaque année, les élèves des écoles maternelles La Fontaine et René Cassin sont initiés à la natation, encadrés par des professionnels, à la piscine municipale de La Tronche. Afin de permettre l'utilisation de cet équipement, il convient de signer avec la commune de La Tronche une convention, pour la mise à disposition du 4 octobre au 16 décembre 2010, d'un bassin couvert et de deux maîtres nageurs. Le coût de cette prestation est chiffré à 2600 €, pour vingt séances.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de signer cette convention avec la commune de La Tronche.

**DEL104-10 Convention avec le SIUAPS (Service Inter-Universitaire des Activités Physiques et Sportives) de l'Université Joseph Fourier de Grenoble pour la mise à disposition de la piscine universitaire**

Comme chaque année, les élèves de l'école élémentaire René Cassin suivent des cours de natation hebdomadaires, encadrés par des professionnels, à la piscine universitaire. Afin de permettre l'utilisation de cet équipement, il convient de signer avec le SIUAPS de l'université Joseph Fourier de Grenoble une convention, pour la mise à disposition de 5 maîtres nageurs sauveteurs et la location horaire de 4 lignes d'eau. Le coût de cette prestation est chiffré à 6479,10 €, pour l'ensemble des séances.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de signer cette convention avec la piscine universitaire.

**SECTEUR ENFANCE**

**Rapporteur : Michèle BREUILLÉ**

**DEL105-10 Signature d'un contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

Le contrat enfance signé le 17 décembre 2001 avec la CAF et renouvelé le 1<sup>er</sup> janvier 2005 arrive à échéance le 31 décembre 2009. Il convient donc de renouveler ce contrat du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2013. La Caisse d'Allocations Familiales propose un contrat territorial unique afin de globaliser ses engagements avec ceux de la commune. Il s'agit du contrat enfance jeunesse qui comporte deux volets (enfance et jeunesse) et concerne les enfants et les jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le contrat enfance jeunesse avec la CAF.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'est abordée lors de cette séance publique.

∞ ∞ ∞

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 20h15.